

Annonces classées

**SOCIÉTÉS FM FRANCE/BATILOGISTIC
VERNOUILLET ET LURAY**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet d'Eure-et-Loir communique.

Ainsi que cela a été annoncé par voie de presse, le 2 juillet dernier, le projet d'installation classée SEVESO seuil haut de la société FM LOGISTIC à Vernouillet fera l'objet d'une enquête publique unique organisée du mardi 28 septembre 2021 à 13 h 30 au vendredi 12 novembre 2021 à 16 h 30.

Cette enquête porte sur les objets suivants :

- le permis de construire (PC) présenté par la société BATILOGISTIC dont le siège social est situé ZAC, rue de l'Europe, 57370 Phalsbourg, pour la construction de la plate-forme logistique située ZAC Porte Sud, rue Jean-Bertin, sur la commune de Vernouillet ;
- la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SAS FM FRANCE, dont le siège social est situé ZAC, rue de l'Europe, 57370 Phalsbourg, pour l'exploitation de la plate-forme logistique située ZAC Porte Sud, rue Jean-Bertin, sur la commune de Vernouillet et exploitée par la SAS FM FRANCE ;
- l'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) autour de l'installation sur des terrains voisins du projet, à Vernouillet et Luray.

L'installation fera l'objet d'un plan particulier d'intervention, en application de l'article L. 741-6 du Code de la sécurité intérieure.

Cette enquête unique concerne les communes de Vernouillet (siège de l'enquête) et Luray mais aussi Dreux, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé, Sainte-Gemme-Moronval, Écluzelles, Charpont et Mezières-en-Drouais (communes du périmètre d'affichage - 3 kilomètres).

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Sarah KNEFATI, ingénieure environnement industriel et urbanisme NG CONCEPT, suivi du dossier pour la SAS FM FRANCE, mail : sknefati@ngconcept-ec.com

Les dossiers complets qui comportent notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, et leur résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse des porteurs de projet seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Vernouillet et Luray, aux jours et heures d'ouverture de ces services au public.

Ces dossiers seront également tenus à la disposition du public sur le site Internet dématérialisé, à compter du premier jour de l'enquête : projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net

Un lien sera inséré sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/>

Les dossiers seront également consultables à la préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les avis émis par les collectivités territoriales et leur groupement seront insérés sur le site Internet de la préfecture mentionné plus haut, au fur et à mesure de leur réception.

M. Michel BACCARD, ingénieur EDF-GDF, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public aux jours et heures suivants en mairies de Vernouillet et Luray :

- à la mairie de Vernouillet, esplanade du 8-Mai-1945, Maurice-Legendre :
 - mardi 28 septembre 2021, de 13 h 30 à 16 h 30 ;
 - vendredi 8 octobre 2021, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
 - samedi 6 novembre 2021, de 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 12 novembre 2021, de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- à la mairie de Luray, 14, rue de Dreux : vendredi 15 octobre 2021, de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les registres d'enquête papier mis à sa disposition en mairies de Vernouillet et Luray, aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Vernouillet (esplanade du 8-Mai-1945, Maurice-Legendre, 28500 Vernouillet) ou les adresser par voie électronique à : projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net

Toutes les observations du public transmises ou portées aux registres, au cours de l'enquête précédente prescrite par arrêté du 12 mai 2021, avant son abrogation, sont conservées et seront ajoutées à celles recueillies dans le cadre de la présente en-quête.

Conformément aux dispositions de l'article L515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique, le commissaire enquêteur organise une réunion publique le mardi 19 octobre 2021, de 18 heures à 20 heures, en salle AGORA, qui jouxte la mairie de Vernouillet.

À l'issue de la procédure réglementaire, Mme le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée, assorties de prescriptions et instituera des servitudes d'utilité publique ou prononcera un refus, par arrêté motivé. Le maire de Vernouillet accordera ou refusera le permis de construire.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Vernouillet, Luray, Dreux, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé, Sainte-Gemme-Moronval, Écluzelles, Charpont et Mezières-en-Drouais ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des procédures environnementales, place de la République à Chartres.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Termees>.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SARL DU BROSSERON À SAINT-ARNOULT-DES-BOIS

Préfectures de l'Orne et de l'Eure-et-Loir

Le préfet d'Eure-et-Loir et la préfète de l'Orne communiquent : une enquête publique est prescrite par arrêté inter-préfectoral des départements de l'Eure-et-Loir et de l'Orne sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SARL du Brosseron, dont le siège social est situé 1, rue de la Levée, lieu dit « Le Brosseron », 28190 Saint-Arnoult-des-Bois, concernant le projet de restructuration de l'élevage de volailles de chair situé à la même adresse.

Ce projet comporte un plan d'épandage du fumier de volailles issu de son activité sur les 7 communes suivantes : Favières, Landelles, Saint-Arnoult-des-Bois, Thimert-Gatelles (Eure-et-Loir), Rémalard-en-Perche, Sablons-sur-Huisne et Saint-Germain-des-Grois (Orne).

Les communes situées dans le périmètre d'affichage (3 km) déterminé par la rubrique 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sont : Saint-Arnoult-des-Bois, Billancelles, Courville-sur-Eure, Fontaine-La-Guyon, Landelles, Mittainvilliers-Vérigny et Saint-Luperc.

Le préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 32 jours du lundi 18 octobre 2021 à 9 heures au jeudi 18 novembre 2021 à 19 heures. Elle aura lieu en mairies de Saint-Arnoult-des-Bois (département d'Eure-et-Loir), commune d'implantation du projet et siège de l'enquête publique, et Sablons-sur-Huisne (département de l'Orne) où les pièces du dossier constitué par le pétitionnaire dont les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique, ainsi que l'avis du Conseil général de l'environnement et du développement durable, autorité Environnementale et la réponse du porteur du projet seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de ces deux mairies.

Ce dossier sera également tenu à la disposition du public sur les sites Internet des préfectures d'Eure-et-Loir et de l'Orne : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et <http://www.orne.gouv.fr/les-enquetes-publiques-r3297.html>

Le dossier sera également consultable, sur un poste informatique, à la préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres, et à la cité administrative, place Bonet à Alençon.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Stéphane COUVE, gérant de la SARL du Brosseron e-mail : stephanecouve@gmail.com

Les avis émis par les collectivités territoriales seront mis à disposition du public sur les sites internet des préfectures d'Eure-et-Loir et de l'Orne susvisés, au fur et à mesure de leur réception.

M. Jean-Paul PUYFAUCHER, commissaire enquêteur, chargé de mission auprès du médiateur EDF, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures suivants :

- en mairie de Saint-Arnoult des-Bois (28) : 1, rue de l'École :
 - lundi 18 octobre 2021, de 18 heures à 19 heures ;
 - lundi 8 novembre 2021, de 16 h 30 à 19 heures ;
 - jeudi 18 novembre 2021, de 16 h 30 à 19 heures ;
- en mairie de Sablons-sur-Huisnes (61) 19, rue du Maréchal-Leclerc, Condé-sur-Huisne ;
 - samedi 30 octobre 2021, de 10 heures à 12 heures.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les registres d'enquête papier mis à sa disposition en mairies de Saint-Arnoult-des-Bois et Sablons-sur-Huisne, aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Saint-Arnoult-des-Bois, (celles-ci ainsi que les observations écrites remises au commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête) ou les adresser par voie électronique à l'adresse e-mail pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr (celles-ci seront consultables sur les sites Internet mentionnés plus haut, après avoir été anonymisées).

À l'issue de la procédure réglementaire, Mme le Préfet d'Eure-et-Loir et Mme la Préfète de l'Orne accorderont l'autorisation environnementale sollicitée ou prononceront un refus, par arrêté motivé.

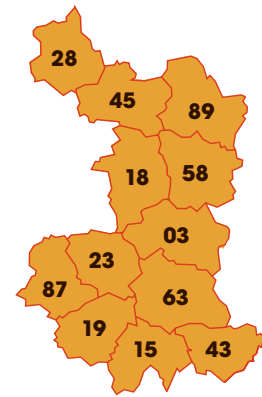
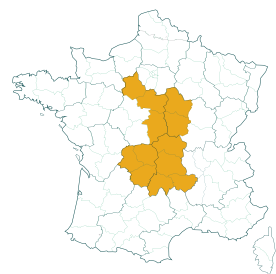
Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Saint-Arnoult-des-Bois, Billancelles, Courville-sur-Eure, Fontaine-la-Guyon, Landelles, Mittainvilliers-Vérigny, Saint-Luperc, Thimert-Gatelles, Favières, Rémalard-en-Perche, Sablons-sur-Huisne et Saint-Germain-des-Grois, ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres et à la préfecture de l'Orne, 39, rue Saint-Blaise à Alençon.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur les sites Internet des préfectures de l'Eure-et-Loir et de l'Orne : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Termees> et <http://www.orne.gouv.fr/rapports-et-conclusions-des-commissaires-r882.html>

987184

Pour faire paraître une photo avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier .jpeg) par mail à annonces.cfp@centrefrance.com en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.



Zone de diffusion
03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

A/ Rédigez votre annonce

(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1

Ligne 2

Ligne 3

Ligne 4

Ligne 5

Vos rendez-vous • Bonnes affaires mercredi + samedi • Immobilier* jeudi + samedi • Automobile vendredi + samedi • Toutes rubriques sauf emploi

*Localisation du bien et DPE obligatoires. centrimmo.com

B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Entourez votre formule	1 jour aux choix	Duo Rendez-vous 1 jour + samedi	Double Duo 2 Rendez-vous 2 jours + 2 samedis	Sixto 6 jours consécutifs	Calculez le prix de votre annonce
1 département	2,20 € la ligne	2,70 € la ligne	3,50 € la ligne	7,40 € la ligne€ xlignes = €
Départements supplémentaire(s)	1,10 € la ligne par départ.	1,35 € la ligne par départ.	1,75 € la ligne par départ.	3,70 € la ligne par départ.€ xlignes xdép. = €
Département(s) : 03 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 18 <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> 23 <input type="checkbox"/> 28 <input type="checkbox"/> 45 <input type="checkbox"/> 58 <input type="checkbox"/> 63/43 <input type="checkbox"/> 87 <input type="checkbox"/> 89 <input type="checkbox"/>					
Option Photo			10 €		Option Photo = €
Option Cadre			6 €		Option Cadre = €
Option Puce <input checked="" type="checkbox"/>			4 €		Option Puce = €
Mention «Écrire à Centre France Publicité» ⁽²⁾ (domiciliation) :			40 € + le prix de 2 lignes de texte		Option Domiciliation = €
(2) Obligatoire pour Mariages et Rencontres.					TOTAL ANNONCE = €

C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement)

(Ces renseignements* ne figureront pas dans l'annonce)

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. e-mail

- Votre annonce par téléphone** au 04 73 17 30 30 de 9 h à 17 h
- Votre annonce par mail** annonces.cfp@centrefrance.com
- Votre annonce par courrier** Envoyez le document rempli à : **Centre France Publicité - Service PAT** BP 90124 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Pour toutes vos annonces

Légales 0 826 09 01 02 Service 0,19 € / min + prix appl. par appel
annoncesofficielles@centrefrance.com

CentreFrance
Publicité

329198

POUR VOS ANNONCES OFFICIELLES

Une équipe dédiée à votre service

0 826 09 01 02 Service 0,19 € / min + prix appl.

centrefrance.com

Annonces classées

CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

REPRISE DE CONCESSIONS

Le maire de la commune de Mottereau donne avis aux ayants droit des personnes auxquelles une concession avait été délivrée dans le cimetière communal de Mottereau, par acte, et disposant d'une concession dans les allées F, G, Q, R, S.

Il sera procédé dans ledit cimetière, le 15 octobre 2021, à 15 heures, au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions et invite, en conséquence, les ayants droit à assister audit constat ou à se faire représenter par un mandataire dûment autorisé (CGCT articles L. 2223-13 et suivants).

La liste des sépultures dont la reprise est envisagée est disponible au cimetière et en mairie de Mottereau, tél. 02.37.47.06.88. Ouverture le mardi, de 14 à 18 heures, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

SASU COUDRAY David/SAS CPDG
Champrond-en-Perchet

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le préfet d'Eure-et-Loir communique : une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral sur le projet d'extension d'un élevage de volailles de chair situé La Cour-aux-Guilliers sur la commune de Champrond-en-Perchet.

Cette enquête porte sur :

- le permis de construire (PC) présenté par la SASU COUDRAY David dont le siège social est situé La Cour-aux-Guilliers à Champrond-en-Perchet, pour la construction de deux poulaillers, de deux hangars, d'un local technique et écurie, ainsi que pour la modification du bardage du poulailler existant situé au même endroit ;
- la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SASU CPDG, dont le siège social est situé La Cour-aux-Guilliers à Champrond-en-Perchet, pour l'exploitation de l'installation destinée à l'élevage de volailles de chair situé au même endroit.

Cette enquête unique concerne les communes de Champrond-en-Perchet, commune d'implantation, les communes d'Arcisses (Brunelles, Margon, Coudreceau), Trizay-Coutretot-Saint-Serge, Saint-Jean-Pierre-Fixte et Nogen-le-Rotrou sont situées dans le périmètre d'affichage (3 km). Les communes d'Arcisses (Brunelles), Saintigny (Saint-Denis d'Authou, Frétygny) et Marolles-les-Buis sont comprises dans le plan d'épandage. Elle aura lieu pendant un (1) mois du lundi 27 septembre 2021 à 8 h 30 au jeudi 28 octobre 2021 à 17 heures.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. David COUDRAY, exploitant du site avicole, mel davidagn28@hotmail.fr

Les dossiers complets qui comportent notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, et leur résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse du porteur de projet seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Champrond-en-Perchet aux jours et heures d'ouverture de ces services.

Un lien sera inséré sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/>

Les dossiers seront également consultables à la préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres sur un poste informatique.

Les avis émis par les collectivités territoriales seront insérés sur le site Internet de la préfecture mentionné plus haut, au fur et à mesure de leur réception.

M. Jean-Paul GLORY, directeur des ressources humaines du secteur agro-alimentaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours et heures suivants en mairie de Champrond-en-Perchet :

- lundi 27 septembre 2021, de 9 heures à 12 heures ;
- vendredi 8 octobre 2021, de 9 heures à 12 heures ;
- mardi 19 octobre 2021, de 14 heures à 17 heures ;
- jeudi 28 octobre 2021, de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans le registre d'enquête papier mis à sa disposition en mairie de Champrond-en-Perchet aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Champrond-en-Perchet (celles-ci seront annexées au registre d'enquête) ou les adresser par voie électronique sur l'adresse mel pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr (celles-ci seront insérées de façon anonyme au fur et à mesure de leur réception sur le site Internet de la préfecture mentionné plus haut).

À l'issue de la procédure réglementaire, M^{me} le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée, assorties de prescriptions ou prononcera un refus, par arrêté motivé. Le maire de Champrond-en-Perchet accordera ou refusera le permis de construire.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Champrond-en-Perchet, d'Arcisses, Trizay-Coutretot-Saint-Serge, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Nogen-le-Rotrou, Saintigny et Marolles-les-Buis, ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des procédures environnementales, place de la République à Chartres.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>.

SOCIÉTÉS FM FRANCE/BATILOGISTIC
VERNOUILLET ET LURAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet d'Eure-et-Loir communique.

Ainsi que cela a été annoncé par voie de presse, le 2 juillet dernier, le projet d'installation classée SEVESO seuil haut de la société FM LOGISTIC à Vernouillet fera l'objet d'une enquête publique unique organisée du mardi 28 septembre 2021 à 13 h 30 au vendredi 12 novembre 2021 à 16 h 30.

Cette enquête porte sur les objets suivants :

- le permis de construire (PC) présenté par la société BATILOGISTIC dont le siège social est situé ZAC, rue de l'Europe, 57370 Phalsbourg, pour la construction de la plate-forme logistique située ZAC Porte Sud, rue Jean-Bertin, sur la commune de Vernouillet ;
- la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SAS FM FRANCE, dont le siège social est situé ZAC, rue de l'Europe, 57370 Phalsbourg, pour l'exploitation de la plate-forme logistique située ZAC Porte Sud, rue Jean-Bertin, sur la commune de Vernouillet et exploitée par la SAS FM FRANCE ;
- l'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) autour de l'installation sur des terrains voisins du projet, à Vernouillet et Luray.

L'installation fera l'objet d'un plan particulier d'intervention, en application de l'article L. 741-6 du Code de la sécurité intérieure.

Cette enquête unique concerne les communes de Vernouillet (siège de l'enquête) et Luray mais aussi Dreux, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé, Sainte-Gemme-Moronval, Écluzelles, Charpont et Mezières-en-Drouais (communes du périmètre d'affichage - 3 kilomètres).

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Sarah KNEFATI, ingénieure environnement industriel et urbanisme NG CONCEPT, suivi du dossier pour la SAS FM FRANCE, mail : sknefati@ngconcept-ec.com

Les dossiers complets qui comportent notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, et leur résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse des porteurs de projet seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Vernouillet et Luray, aux jours et heures d'ouverture de ces services au public.

Ces dossiers seront également tenus à la disposition du public sur le site Internet dématérialisé, à compter du premier jour de l'enquête : projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net

Un lien sera inséré sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/>

Les dossiers seront également consultables à la préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les avis émis par les collectivités territoriales et leur groupement seront insérés sur le site Internet de la préfecture mentionné plus haut, au fur et à mesure de leur réception.

M. Michel BACCARD, ingénieur EDF-GDF, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public aux jours et heures suivants en mairies de Vernouillet et Luray :

- à la mairie de Vernouillet, esplanade du 8-Mai-1945, Maurice-Legendre :
 - mardi 28 septembre 2021, de 13 h 30 à 16 h 30 ;
 - vendredi 8 octobre 2021, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
 - samedi 6 novembre 2021, de 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 12 novembre 2021, de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- à la mairie de Luray, 14, rue de Dreux : vendredi 15 octobre 2021, de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les registres d'enquête papier mis à sa disposition en mairies de Vernouillet et Luray, aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Vernouillet (esplanade du 8-Mai-1945, Maurice-Legendre, 28500 Vernouillet) ou les adresser par voie électronique à : projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net

Toutes les observations du public transmises ou portées aux registres, au cours de l'enquête précédente prescrite par arrêté du 12 mai 2021, avant son abrogation, sont conservées et seront ajoutées à celles recueillies dans le cadre de la présente enquête.

Conformément aux dispositions de l'article L515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique, le commissaire enquêteur organise une réunion publique le mardi 19 octobre 2021, de 18 heures à 20 heures, en salle AGORA, qui jouxte la mairie de Vernouillet.

À l'issue de la procédure réglementaire, Mme le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée, assorties de prescriptions et instituera des servitudes d'utilité publique ou prononcera un refus, par arrêté motivé. Le maire de Vernouillet accordera ou refusera le permis de construire.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Vernouillet, Luray, Dreux, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé, Sainte-Gemme-Moronval, Écluzelles, Charpont et Mezières-en-Drouais ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des procédures environnementales, place de la République à Chartres.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>.



Partager l'info...

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

CHASSE PÊCHE

CHASSE

GIBIERS

CHASSE DU DIMANCHE, Chécy, Mardié 45, petits et grands gibiers, dispo. action ou demi. - Tél. 07.64.61.55.05. - 978940

VÉHICULES

ACHATS VÉHICULES DIVERS

ACHÈTE VOITURES ET MOTOS, à partir de 2003, dans l'état, sans contrôle technique, même hors service. AUTIJA FRANCE, tél. 06.65.90.31.97. 970569



RECHERCHE TOUS TYPES de véhicules, utilitaires, à partir de l'année 2000, camping-car, camions magasins de 1989 à 2011, avec ou ss CT, paiement comptant, me déplace. _ A U T O 2 8 , t é l . 0 6 . 4 7 . 4 9 . 9 8 . 4 7 , sir. 493273908 976098

A nos lecteurs... Comment répondre à une petite annonce

Lorsqu'il y a la mention écrire CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, nous ne pouvons vous donner l'adresse. Vous écrivez une lettre destinée à l'annonceur. Précisez bien le numéro exact de l'annonce qui vous intéresse ou de préférence joignez la coupure de l'annonce. À réception, nous la transmettrons à l'intéressé. C'est lui qui doit vous répondre directement.

Très important

De nombreux lecteurs nous donnent des numéros d'annonces qui ne correspondent pas à l'annonce qui les intéresse. De ce fait, leur lettre prend une mauvaise destination. Donnez-nous le numéro exact et vous serez satisfait dans le minimum de temps.

A nos annonceurs

Nous prions nos annonceurs de répondre aux lettres qu'ils reçoivent, surtout lorsqu'elles sont accompagnées d'un timbre. Nous les en remercions.



Vous recrutez ?

CONTACTEZ NOS EXPERTS
emploi@centrefrance.com
Tél. 04 73 17 31 26



L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Présidente-Directrice générale,
Directrice de la publication :

Mme Soizic BOUJU
M. Sébastien BESSE

Rédacteur en chef :

Principal actionnaire :

S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Commission paritaire : n° 0725 C 87038 - I.S.S.N. : n° 0762-2910

SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION : 3, rue aux Ormes 28008 Chartres CEDEX. Téléphone 02.37.88.88.88

IMPRIMERIE : GCF - Allée des Bourdillats, 89000 Auxerre

Tirage OJD 2017 : 28.055 exemplaires (reproduction interdite)

I. - **PUBLICITÉ LOCALE** : CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres :

- 1) **Publicité commerciale.** - Tél. 02.37.88.88.75.
- 2) **Petites annonces.** - Tél. 04.73.17.30.30.
- 3) **annonces officielles.** - Tél. 04.73.17.31.27.
- 4) **Emploi : carrières et professions.** - Tél. 04.73.17.31.26.
- 5) **Avis d'obseques.** - Tél. 04.73.17.31.41.

II. - **PUBLICITÉ NATIONALE** : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :

Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.



Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Écolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.



Besoin de déménager ?

Groupe CentreFrance

centrefrance.com

Le site des annonces immobilières
Auvergne • Bourgogne • Limousin • Centre

Envie d'une maison ?
Retrouvez toutes nos annonces sur centrefrance.com

Partager l'info...